

L'INFORMATEUR

Sébastinois

FÊTE DES VOISINS

VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES

VACANCES ESTIVALES

Municipalité de Saint-Sébastien

Saint-Sébastien cultive pour vous ...

Donner au suivant...

Le 27 juin dernier, avait lieu, sur le terrain de balle molle de Saint-Sébastien, l'après-bal de la polyvalente Marcel-Landry. J'ai répondu à un appel à l'aide lancé par des enseignants de 5ième secondaire et par le comité organisateur de l'événement. Ces jeunes finissants s'étaient fait annuler la réservation de leur salle à quelques semaines du jour J... Ayant des enfants de cet âge, leur cri du cœur m'a interpellé. Au nom de notre municipalité, je leur ai donc prêté notre parc et notre terrain de balle molle. Il n'en fallait pas plus pour les rendre heureux. J'ai eu droit à de sincères remerciements. J'avais cependant établi certaines consignes afin que cette soirée soit une réussite et que tout se déroule parfaitement: Une équipe de garde de sécurité était présente, un service de raccompagnement était offert et nous avions sollicité la présence plus soutenue de la Sûreté du Québec. J'y ai personnellement passé la nuit afin de m'assurer que tout se déroule sans accrochage. Le lendemain matin, j'ai supervisé le ramassage des déchets. Ce sont les jeunes eux-mêmes qui ont fait le ménage.

J'ai voulu faire confiance à ces ados, malgré les nombreuses mises en garde. Et vous savez quoi? Je n'ai pas été déçu. La soirée a été une belle réussite et des jeunes de chez-nous et d'ailleurs, vont garder un bon souvenir de notre patelin. Saint-Sébastien, une municipalité accueillante!

Sur cette note positive, passez un bel été!

Llarta Alad

L'Informateur Sébastinois est une publication mensuelle qui a pour but de renseigner les citoyens de Saint-Sébastien sur ce qui se passe dans leur municipalité et autour. Les pages de ce feuillet sont ouvertes à toute information d'intérêt public.

Pour tout événements heureux (ex : tournois de nos jeunes, mention spéciale, et autre...), n'hésitez pas à communiquer avec le bureau municipal pour de plus amples renseignements.

Municipalité de Saint-Sébastien

176 rue Dussault, Saint-Sébastien, Qc J0J 2C0
Téléphone: 450 346-4205 Télécopieur : 450 346-4207
info@municipalite-saint-sebastien.ca
Le bureau municipal est ouvert mardi, mercredi et jeudi de 9 à 12h et de 13 à 16 h

SAINT-SÉBASTIEN SAIT RECEVOIR!

Les mots d'admiration ne manquaient pas aux visiteurs de la Fête des Voisins et Journée champêtre de la SAI pour souligner la qualité de la réception qui leur était offerte. L'organisation, réglée au quart de tour, était d'une qualité exceptionnelle. Tout le terrain du Parc de l'Amitié était occupé: les kiosques de jeux, la gloriette pour l'animation, l'aire de pique-nique et celui des jeux des enfants, une partie du stationnement pour la démonstration des pompiers, la patinoire pour les mini olympiades organisées par les pompiers de Saint-

Sébastien et Henryville, le terrain de balle utilisé pour des essais de mini tracteurs, un espace pour les commanditaires et leur imposante machinerie ainsi que la grande salle réservée pour le souper au cochon braisé.

Un seul problème: le «trop» beau temps ! Plusieurs personnes ont profité de cette première belle fin de semaine de l'été pour se rendre à l'extérieur. Les producteurs agricoles, privés d'une température propice depuis le printemps, sont demeurés aux champs pour finir leurs foins, compléter les arrosages ou faire du sarclage. Résultat: la foule était beaucoup moins nombreuse que prévue.

Toutefois, les gens sur place ont pleinement profité de leur journée. On a jasé, on s'est amusé. La cruche des gagnants des jeux était presque pleine à ras bord quand vint le temps de procéder au tirage des prix. C'est Benoît Granger qui a remporté le grand prix offert par BMR l'Homme et fils.



Le tirage du grand prix des activités s'est déroulé en présence de M. François Pirson, président de la Société d'Agriculture d'Iberville et de Mme Monique Fournier de BMR L'Homme et fils

Présent tout au long de la journée, le maire de Saint-Sébastien, M. Martin Thibert n'avait que des bons mots pour ses concitoyens: «On est capable de réaliser de belles choses et en plus, on fait tout pour faire rayonner notre municipalité chez nous d'abord, mais aussi dans les municipalités voisines.»





Il y a quelques jours, la Directrice générale de la municipalité, madame Manon Donais avait le malheur de perdre sa mère décédée à la suite d'une longue maladie.

Toute la communauté de Saint-Sébastien se joint aux membres du conseil municipal et aux employés municipaux pour offrir à Manon nos plus sincères condoléances et l'assurer de notre support dans cette douloureuse épreuve.





BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE **NOUVEAUTÉS**

À parts égales Dis-moi que tu m'aimes La boîte à musique Le secret du mari L'entremetteuse Ma vie avec Stephen Hawking

Georges Brossard, audace et Barbara Kahle démesure

Joanna Trollope Joy Fielding Mary Higgins Clark Liane Moriarty Elin Hilderbrand Jane Hawking

Le retour des livres peut se faire au bureau municipal de Saint-Sébastien, pendant les heures de bureau. Si vous avez des livres à donner (sauf encyclopédies), vous pouvez les apporter à la bibliothèque ou au bureau municipal.

Un ordinateur avec Internet haute vitesse et une imprimante couleur sont à la disposition des abonnés de la bibliothèque.

Juillet: Ouvert tous les MERCREDI 18h30 à 20h00 Août: retour à l'horaire régulier

Les prochaines séances du conseil municipal auront lieu les mardis 4 août et 1er septembre 2015 à 20h00.

FADOQ de Saint-Sébastien

Samedi 18 juillet, 15 et 29 août: Danse au Centre communautaire.

Mercredi 5 août : Fête champêtre – Dîner maïs – Jeux divers (pétanque, palet, rondelles, fers et autres)

Septembre: Renouvellement de vos cartes de membres. Même coût que l'an dernier 20\$.

Fabrique de Saint-Sébastien

N'oubliez pas de mettre à votre agenda le 54 ième souper paroissial annuel de la communauté: Samedi le 30 octobre, en collaboration avec la municipalité de Saint-Sébastien. Nous voulons en faire une activité familiale et paroissiale. Venez en grand nombre !!!

Accès au cimetière : Dorénavant, pour des raisons de sécurité, l'accès au cimetière devra se faire par la rue de l'Église.

Merci! Merci! Merci! Merci! Merci!

Un remerciement sincère aux bénévoles qui ont donné de leur précieux temps pour faire le désherbage des plates-bandes et ainsi préserver la beauté du parc de l'Amitié. Ce geste est grandement apprécié.

Informations concernant la tonte de pelouse et l'installation de piscine.

Règlement 459, Article 2.2.1 - Hautes herbes

Le propriétaire, le locataire ou l'occupant d'un immeuble se doit d'entretenir la pelouse. La hauteur ne doit pas excéder 15 cm (6 pouces).

Règlement 396, Article 9.6 - Dispositions supplémentaires relatives aux piscines

La construction, l'installation et l'implantation d'une piscine doivent répondre aux conditions suivantes :

1) <u>Toute piscine dont le rebord supérieur ne s'élève pas à 1,2 mètre</u> (env. 48 pouces/ 4 pieds) de la surface du sol doit être entourée d'une clôture d'une hauteur minimale de 1,2 mètre.

**Précision : calcul de la hauteur de la paroi extérieure à partir du niveau moyen du sol finit jusqu'au rebord supérieur de la piscine. * Attention particulière aux barboteuses *.

Les ouvertures dans la clôture ne peuvent excéder dix centimètres (10cm). La hauteur entre le sol et le dessous de la clôture ne peut excéder dix centimètres (10cm). Cette clôture doit être munie d'une porte à verrouillage automatique ;

**Précision : hauteur minimale de la clôture 1.2 mètres et maximale 2 mètres (env.6 pieds).

2) <u>Toute piscine dont le rebord supérieur s'élève à plus de 1,2 mètre (env. 48 pouces)</u> de la surface du sol doit être munie d'un système de sécurité en empêchant l'accès ;

**Précision : si un (deck) la porte doit être munie d'un verrouillage automatique.

- 3) Pour les bains à remous, un couvert verrouillé peut remplacer l'obligation de clôturer ;
- 4) Un espace libre d'au moins un mètre doit être maintenu tout autour de la piscine ;
- **Précision : minimum 1 mètre en pourtour sans arbuste ou autre facilitant l'accès à la piscine.
- 5) Le système de filtration d'une piscine hors terre doit être situé à au moins deux mètres de la piscine à moins qu'il ne soit installé en dessous d'un pourtour de piscine (deck) ou à l'intérieur d'un bâtiment accessoire ;
- 6) Une piscine ainsi que tout trottoir, allée et deck doivent être situés à une distance minimale de deux mètres (2m) de toute limite de propriété;
- 7) L'installation d'éclairage hors sol est autorisée à la condition que l'alimentation électrique se fasse en souterrain.

Vous devez vous procurer un certificat d'autorisation auprès de l'inspectrice municipale au coût de 15\$



Tel que l'exige le «Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées» du gouvernement provincial, la municipalité doit procéder au vidange de toutes les fosses septiques de son territoire à tous les deux ans. Cette opération sera exécutée entre le 24 août et le 28 septembre de cette année. Un appel sera fait pour prévenir de l'horaire du passage à votre résidence.

